



Jean-Jacques ROUSSEAU,

*Lettres écrites de la montagne,*

Huitième lettre

(Editions La Pléiade, t. III, pp. 683-897)

**Ces Lettres écrites de la montagne montrent en quoi la Genève moderne ne correspond pas aux principes moraux et politiques qui devraient gouverner cette Cité.**

**Extrait :**

(...)

Il n'y a donc point de liberté sans Loi, ni où quelqu'un est au-dessus des Loi : dans l'état même de nature l'homme n'est libre qu'à la faveur de la Loi naturelle qui commande à tous. Un peuple libre obéit, mais il ne sert pas ; il a des chefs, et non pas des maîtres ; il obéit aux Loi, mais il n'obéit qu'aux Loi, et c'est par la force des Loi qu'il n'obéit pas aux hommes. Toutes les barrières qu'on donne dans les Républiques au pouvoir des Magistrats, ne sont établies que pour garantir de leurs atteintes l'enceinte sacrée des Loi: ils en sont les Ministres, non les arbitres; ils doivent les garder, non les enfreindre. Un peuple est libre, quelque forme qu'ait son Gouvernement, quand, dans celui qui le gouverne, il ne voit point l'homme, mais l'organe de la Loi. En un mot, la liberté suit toujours le sort des Loi, elle règne ou périt avec elles; je ne sache rien de plus certain.

Vous avez des Loi bonnes et sages, soit en elles-mêmes, soit par cela seul que ce sont des Loi. Toute condition imposée à chacun par tous ne peut être onéreuse à personne, & la pire des Loi vaut encore mieux que le meilleur maître; car tout maître a des préférences, et la Loi n'en a jamais.

(...)

---

Source: <http://gallanar.net/rousseau/lettresdelamontagne.htm#123>

Texte intégral: Cf. rubrique "Textes de référence".